



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2018, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **440-2018** amendant le règlement numéro 76-2002 concernant les nuisances sur tout le territoire de la municipalité de la Ville de Saint-Tite.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 11 juin 2018.

Me Julie Marchand,
Greffière